



ARRETE DU MAIRE

N° 2024-008

Réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,

- Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le code de la route
- Considérant que pour un chantier ENEDIS 4 Les Tricollières, il y a lieu de régler la circulation.

ARRETE

Article 1^{er}

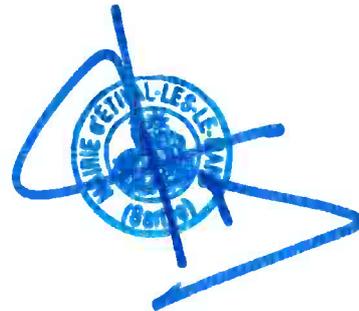
Le 27 février 2024, pour un chantier ENEDIS, 4 Les Tricollières, la circulation s'effectuera de manière alternée à l'aide de feux tricolores et de balisage. Une nacelle et un camion atelier seront dans la zone de chantier.(voir plan joint)

Article 2

La signalisation sera gérée et assurée par l'entreprise ENEDIS Le Mans, responsable des travaux.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 24 janvier 2024

Le Maire,
Emmanuel FRANCO



MAIRIE

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS

Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com

